



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. : générale  
27 juin 2025  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2025**

Du 25 au 28 août 2025, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**UNFPA – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine**

Aide de l'UNFPA proposée (à titre indicatif) :	16,59 millions de dollars : 4,19 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 12,4 millions de dollars par l'intermédiaire de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2026-2030)
Cycle d'assistance :	Quatrième
Catégorie :	Niveau III
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF)	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2026-2030



## I. Considérations générales

1. La Bosnie-Herzégovine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui dispose d'un système politique et de gouvernance décentralisé, établi par les Accords de paix de Dayton de 1995. Les stratégies de développement sont alignées sur le Programme 2030 pour le développement durable et les priorités d'adhésion à l'Union européenne (UE).

2. Toutefois, de nombreux défis en matière de développement subsistent. La croissance économique a été en moyenne de 3 % par an, et les envois de fonds ainsi que l'aide publique au développement ont représenté jusqu'à 12 % du produit intérieur brut au cours de la dernière décennie. Environ 18 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 30 % des personnes sont menacées de pauvreté (2021). Les jeunes et les femmes sont touchés de manière disproportionnée ; les populations qui risquent d'être laissées de côté sont notamment les Roms, les personnes handicapées et les personnes âgées.

3. Le pays est en pleine transition démographique. On estime que la population est tombée à moins de 3 millions d'habitants et habitantes, alors qu'elle s'élevait à 3,5 millions lors du dernier recensement en 2013. L'indice synthétique de fécondité est de 1,18 (2023) et 25 000 personnes émigrent chaque année. Si les tendances actuelles se poursuivent, la population pourrait diminuer de moitié et 40 % des habitants et habitantes seront âgés de plus de 65 ans d'ici 2070. Les facteurs qui poussent les jeunes à émigrer comprennent un taux de chômage chez les jeunes de 27,3 % (2023), ainsi que des préoccupations concernant la cohésion sociale, des systèmes éducatifs inefficaces, un accès limité à des services essentiels de qualité et un fort facteur d'attraction des économies développées. Le vieillissement de la population pose un défi à la viabilité future des services de santé, d'éducation et de protection sociale.

4. La Bosnie-Herzégovine a ratifié tous les principaux traités internationaux relatifs aux droits humains et la coopération avec les mécanismes de défense des droits humains s'est accrue. L'Examen périodique universel de 2025 comprenait des recommandations visant à remédier à la faible participation des femmes au marché du travail, à la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, le genre et l'orientation sexuelle, à l'inégalité d'accès à des soins de santé universels de qualité et à l'insuffisance des services d'aide aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre. Malgré l'existence de lois pertinentes au niveau de l'État et des organismes pour lutter contre les inégalités de genre et la violence fondée sur le genre, leur mise en œuvre efficace est entravée par un système de gouvernance fragmenté et un suivi inadéquat.

5. Malgré les améliorations, le système de soins de santé reste fragmenté et inéquitable. Les dépenses de santé publique sont plus élevées que la moyenne de l'UE, mais les dépenses à la charge des personnes bénéficiant des soins sont également importantes, puisqu'elles représentent 30 % des dépenses totales de santé (2019). Le Plan d'assurance santé public obligatoire et décentralisé ne couvre pas un ensemble complet de services de santé sexuelle et reproductive ; plus de 13 % de la population ne dispose pas d'assurance santé (2020). La forte émigration du personnel de santé a entraîné une pénurie de personnel qualifié, en particulier dans les zones rurales.

6. La mortalité maternelle est faible ; il y a eu 103 000 naissances vivantes et 11 décès entre 2019 et 2022. Toutefois, les femmes vivant en milieu rural ont plus de difficultés à accéder aux services et certaines femmes font état d'expériences négatives en matière de soins de maternité. Dans l'ensemble, 84 % des femmes bénéficient d'au moins quatre visites de soins prénatals (2013) et 24 % des naissances se font par césarienne (2014). Les décès liés au cancer de l'appareil reproducteur sont supérieurs à la moyenne européenne ; 312 femmes ont été diagnostiquées d'un cancer du col de l'utérus et 153 sont décédées en 2021. Par ailleurs, 1 539 femmes ont été diagnostiquées d'un cancer du sein et 564 sont décédées en 2023. Les causes sont notamment la couverture limitée du vaccin contre le papillomavirus humain (VPH), les services de dépistage limités, le nombre restreint de sites de traitement, le manque de priorité accordée aux soins de santé préventifs et la sensibilisation insuffisante du public. Le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception n'était que de 12 % en 2013. Les différences d'accès à la contraception au niveau des organismes et la couverture limitée des plans d'assurance santé constituent des obstacles à l'adoption de la contraception.

7. La quasi-totalité des enfants et des jeunes (98 %) souhaite bénéficier d'une éducation complète à la sexualité à l'école, mais celle-ci ne fait pas partie du programme officiel de tous les ministères de l'Éducation. Près de 80 % des enfants et des jeunes s'appuient sur Internet pour obtenir de telles informations (2017). L'UNFPA a soutenu l'élaboration de programmes d'études sur les modes de vie sains, qui comprennent des éléments d'éducation complète à la sexualité, avec les ministères de l'Éducation au niveau des organismes, mais l'adoption universelle d'une telle éducation par toutes les écoles n'a pas encore eu lieu.

8. La violence fondée sur le genre est très répandue : 48 % des femmes ont subi une forme de violence depuis l'âge de 15 ans (2018). Ces dernières années, les médias ont attiré l'attention sur des cas de féminicides et de suicides de victimes de violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. La persistance des normes de genre traditionnelles et l'impunité prévalent en tant que causes structurelles de la violence fondée sur le genre et contribuent à perpétuer des inégalités de genre plus importantes. Il n'existe pas assez de refuges pour les femmes victimes de violence et les fonds alloués à la prévention de la violence fondée sur le genre sont insuffisants. Les personnes survivantes de la violence sexuelle liée aux conflits (CRSV) ne peuvent accéder à des services de soutien psychosocial à long terme et sont confrontées à la stigmatisation de leurs communautés, qui s'étend à leurs enfants.

9. La participation des femmes au marché du travail n'est que de 47 %, contre 72 % pour les hommes. En moyenne, les hommes sont payés 37,8 % plus que les femmes, ce qui représente l'écart salarial le plus important des Balkans occidentaux. Avec seulement un tiers des enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire, le travail de soin non rémunéré constitue un obstacle à l'activité économique des femmes, tout comme les soins aux personnes âgées et l'absence de programmes rémunérés de développement des compétences des adultes.

10. En raison notamment de sa structure décentralisée, la Bosnie-Herzégovine ne dispose pas de données produites et diffusées au niveau national : la Banque mondiale la place dans le troisième quintile du classement mondial des performances statistiques. Les institutions statistiques au niveau des organismes sont sous-financées et manquent de capacités pour la mise en œuvre de nombreuses enquêtes clés sur les ménages. Les problèmes de capacité devraient s'aggraver à l'avenir, car les experts et expertes plus âgés partent à la retraite et les salaires non compétitifs n'attirent pas de nouvelles personnes statisticiennes.

11. La Bosnie-Herzégovine est de plus en plus vulnérable aux effets du changement climatique, et connaît des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain récurrents. Des plans de préparation aux catastrophes existent au niveau de l'État et des organismes ; certaines municipalités les plus exposées ont intégré le dispositif minimum d'urgence dans leurs plans de préparation. La Bosnie-Herzégovine est une plateforme de transit pour les personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées qui se rendent dans l'Union européenne, mais leur nombre a diminué depuis 2023. En 2025, l'UNFPA passera de la prestation directe de services de santé sexuelle et reproductive, de violence fondée sur le genre et de soutien psychosocial aux femmes et aux filles ainsi qu'aux hommes et aux garçons dans les centres d'accueil temporaires à un soutien à la prestation de ces services par les institutions locales.

12. Le programme proposé tire parti des avantages comparatifs de l'UNFPA dans le cadre des efforts collectifs des Nations Unies, en particulier de son expertise dans les domaines suivants : (a) l'établissement de partenariats, notamment avec des représentants et représentantes des personnes laissées de côté, et la convocation d'entités, de secteurs et d'organismes des Nations Unies ; (b) le renforcement des systèmes de santé afin de fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive ; (c) la lutte contre les inégalités de genre et les systèmes de soutien aux victimes de violence fondée sur le genre et de CRSV ; (d) la production d'analyses liées à la dynamique des populations et à la résilience démographique en vue de leur intégration dans la planification du développement.

13. L'évaluation du programme de pays a mis en évidence le soutien apporté au développement de la Bosnie-Herzégovine, avec des contributions notables dans les domaines suivants : (a) le renforcement des systèmes de santé pour mettre en œuvre des programmes de vaccination contre le VPH et améliorer la qualité des services de santé maternelle ; (b) l'élargissement de l'accès à l'information grâce à l'introduction de programmes d'études sur les modes de vie sains et la

consolidation de la paix dans certains systèmes éducatifs ; (c) la fourniture d'un soutien psychosocial aux populations migrantes/réfugiées ; (d) l'offre d'une assistance technique pour l'élaboration de réponses politiques fondées sur des données probantes à la transition démographique ; et (e) le renforcement des capacités des organisations de la société civile et du secteur privé à soutenir l'autonomisation des femmes et à introduire des politiques familiales tenant compte des questions de genre.

14. L'évaluation a mis en évidence les recommandations suivantes pour l'UNFPA : (a) s'engager davantage dans le plaidoyer politique sur les stratégies et législations clés dans les juridictions infranationales où elles n'ont pas encore été adoptées ; (b) veiller à ce que les résultats des projets soient ventilés, afin de démontrer la portée et l'inclusion des groupes marginalisés ; (c) le travail sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes doit être plus clairement lié aux objectifs de résilience démographique et coordonné avec d'autres acteurs des Nations Unies ; (d) utiliser des analyses législatives et de gouvernance pour soutenir l'intégration de la prévention et de l'intervention relative à la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie dans les lois et les politiques ; (e) intégrer l'enseignement par les pairs sur la consolidation de la paix dans les programmes universitaires pour assurer la durabilité ; et (f) continuer à soutenir les institutions statistiques et les universités afin qu'elles fournissent des données statistiques actualisées et des données probantes pour l'élaboration des politiques.

## II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays est aligné sur les priorités de l'État reflétées dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) ainsi que dans le Plan de croissance et le Plan d'action pour l'égalité des genres qui y sont liés. Au niveau de l'organisme, il répond aux priorités de la Stratégie d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive 2019-2029 de la Republika Srpska, de la Stratégie de développement 2021-2027 de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, de la Stratégie de développement 2021-2027 du district de Brcko et des stratégies de développement démographique récemment élaborées pour la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Le programme est directement aligné sur les priorités stratégiques « développement du capital humain » et « institutions responsables et cohésion sociale » ainsi qu'indirectement sur la priorité stratégique « croissance verte et emplois décents » du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2026-2030. Il soutiendra la réalisation des engagements de l'État dans le cadre de l'Examen périodique universel, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments relatifs aux droits humains. Il peut être difficile pour la Bosnie-Herzégovine d'établir des rapports complets pour les examens régionaux et mondiaux des progrès accomplis, en raison des lacunes en termes de données à tous les niveaux. Aligné sur la Décennie d'action, le programme adoptera une approche intégrée et multidimensionnelle pour accélérer la réalisation des ODD, en particulier les ODD 3 et 5.

16. Le programme de pays proposé a été élaboré en consultation avec les partenaires concernés, notamment les institutions et autorités gouvernementales au niveau de l'État et des organismes, les parlementaires, les personnes statisticiennes, les universités, les organisations de la société civile (OSC) représentant les principaux détenteurs et détentrices de droits (femmes roms et autres femmes marginalisées, personnes survivantes de violence fondée sur le genre/CRSV, personnes handicapées, personnes LGBTI et jeunes) afin de favoriser l'appropriation et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires à l'échelle nationale. Les consultations avec les organisations des Nations Unies garantiront une approche complémentaire, cohérente et coordonnée de la mise en œuvre.

17. Le nouveau programme de pays soutiendra les progrès vers la réalisation des ODD, ce qui, par extension, soutiendra ses progrès vers l'adhésion à l'Union européenne, dans le contexte de la transition démographique. La résilience démographique de la Bosnie-Herzégovine sera renforcée grâce à l'adoption de stratégies et d'initiatives fondées sur des données probantes afin d'accroître le développement inclusif du capital humain. L'accent mis sur la réduction accélérée de la violence fondée sur le genre et sur la lutte contre les normes de genre traditionnelles, ainsi que sur la réduction des décès liés à la santé reproductive grâce à l'introduction de programmes

complets de prévention et d'intervention relatives au cancer du col de l'utérus et du sein, permettra de lever les obstacles à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres, tout en encourageant la participation des femmes au marché du travail, ce qui constitue un élément clé pour renforcer la résilience démographique. Le renforcement de la cohésion sociale, en particulier chez les jeunes, contribuera à une paix et à un développement durables et permettra ainsi de remédier aux principaux facteurs d'émigration des jeunes. La phase actuelle de travail sur le renforcement de la capacité de réduction des risques de catastrophe et le soutien aux personnes en situation de déplacement est terminée, mais l'UNFPA conservera une capacité de préparation aux situations d'urgence (par exemple, ressources humaines, compétences en cas d'urgence) pour soutenir les partenaires à tous les niveaux administratifs en cas de catastrophe. Il continuera également à travailler au sein des Nations Unies pour surveiller les capacités institutionnelles en matière de réduction des risques de catastrophe. Le programme est fondé sur des principes inclusifs, basés sur les droits et propres à transformer la dynamique femmes-hommes. Il adoptera des approches ciblées et basées sur des données probantes pour atteindre les populations marginalisées qui risquent le plus d'être laissées de côté et leur permettre d'accéder à l'information et aux services, ainsi qu'aux opportunités de développement. Les populations cibles en situation de vulnérabilité comprennent les femmes, les jeunes et les personnes âgées, en particulier les personnes qui vivent dans la pauvreté, dans des zones rurales, avec un handicap ou qui sont sans emploi ou qui appartiennent à des communautés marginalisées telles que les Roms, et qui ont survécu à la violence fondée sur le genre et à la CRSV, tout en reconnaissant la nature intersectionnelle de la discrimination, de l'exclusion et de la vulnérabilité.

18. Ce programme mettra en œuvre des accélérateurs spécifiques au contexte : (a) l'intégration d'approches fondées sur les droits humains dans l'élaboration des lois et des politiques, la prestation de services de santé et les systèmes de données, afin de garantir que les besoins des personnes les plus marginalisées sont identifiés et pris en compte, tout en veillant à l'alignement sur les normes pertinentes de l'UE ; (b) l'exploitation de l'innovation et de la numérisation pour accroître les connaissances, l'efficacité et l'accès aux services de santé, de lutte contre la violence fondée sur le genre et à d'autres services publics ciblant les zones et les populations mal desservies ; (c) l'exploitation des partenariats avec l'État, les gouvernements locaux et au niveau des organismes, la société civile, le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies, pour assurer une plus grande portée et un plus grand impact tout en influençant le financement, y compris auprès des institutions financières internationales, pour renforcer les services publics et la résilience démographique ; (d) la mise à profit des initiatives réussies du programme de pays précédent pour guider la production de résultats ambitieux à l'échelle ; (e) l'application d'une approche propre à transformer la dynamique femmes-hommes dans l'ensemble du programme pour s'attaquer aux obstacles à l'égalité des genres et soutenir la résilience démographique.

19. Le programme de pays s'appuiera sur des partenariats avec des organismes gouvernementaux au niveau de l'État, des entités et des cantons. Les partenariats stratégiques seront renforcés avec les partenaires de développement (les institutions financières internationales, les OSC, les réseaux dirigés par des femmes et des jeunes et axés sur les personnes handicapées, le secteur privé, les universités et les médias) afin d'optimiser les ressources et de renforcer les efforts de plaidoyer. Le programme bénéficiera de l'expertise et de l'expérience d'autres bureaux de pays de l'UNFPA dans la région et organisera un engagement entre les parties prenantes dans différents pays afin d'accélérer les progrès grâce à l'apprentissage partagé et à une dynamique de changement plus importante. Dans le cadre de l'UNSDCF, l'UNFPA continuera à promouvoir la programmation conjointe et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour une plus grande efficacité ; le tout visant à soutenir la réalisation des ODD et à bénéficier des processus d'intégration de l'Union européenne. L'UNFPA continuera d'explorer des partenariats pour tirer parti de l'expertise en matière d'innovation, de numérisation, d'intelligence artificielle et de partenariats non financiers avec les universités, les instituts de recherche et les groupes de réflexion pour soutenir la production de connaissances.

20. Le plaidoyer et le dialogue politique, l'assistance technique, la production de connaissances, le développement des capacités, la convocation de partenariats et le pilotage de nouveaux modèles de prestation de services seront les principaux modes d'engagement. Le programme a été conçu

de manière à ce que les produits se renforcent mutuellement et à ce qu'ils exploitent les liens entre les différentes composantes du programme.

**A. Produit 1. Renforcement de la formulation et de la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes nationaux fondés sur des données probantes afin de développer la résilience démographique et d'améliorer l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et aux droits connexes, à la prévention et à l'intervention relatives à la violence fondée sur le genre et à l'égalité des genres, en particulier pour les personnes les plus laissées de côté.**

21. Ce produit contribue aux réalisations 1 et 3 du Plan stratégique de l'UNFPA ainsi qu'aux réalisations 1 (croissance verte inclusive et emplois décents) et 2 (développement du capital humain) de l'UNSDCF en soutenant le renforcement des lois, des politiques et des programmes à tous les niveaux administratifs pour permettre un accès plus inclusif et durable aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive, de violence fondée sur le genre et de protection sociale (en particulier pour les populations marginalisées, y compris les jeunes, les femmes vivant en milieu rural et roms, et les personnes handicapées) et pour renforcer la résilience démographique. Afin d'accélérer la mise en œuvre et d'élargir la portée, les partenaires à tous les niveaux administratifs bénéficieront d'un soutien pour intégrer la numérisation et les innovations fondées sur des données probantes dans la fourniture d'informations et de services, grâce à des lois et des politiques habilitantes.

22. Ce produit sera obtenu grâce à un plaidoyer, à un soutien technique et à la production de données probantes au niveau des entités et des cantons pour : (a) renforcer les lois des entités et des cantons afin d'améliorer la résilience démographique et d'offrir une meilleure protection juridique aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre, tout en veillant à l'alignement sur les normes de l'UE en la matière. Cela comprend : (i) les lois sur la violence fondée sur le genre (y compris l'inclusion d'une protection contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie) ; (ii) la Loi sur les victimes civiles de la guerre (dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine uniquement) ; (iii) les lois sur le travail (intégrant l'obligation pour les employeurs et employeuses de mettre en place des politiques familiales tenant compte des questions de genre) ; (iv) les lois sur l'emploi (visant à étendre le soutien aux femmes classées comme économiquement inactives) ; (b) une plus grande disponibilité de données probantes et ventilées pour éclairer la conception de politiques et de programmes alignés sur les priorités des stratégies de développement démographique, notamment en ce qui concerne l'émigration des jeunes, les obstacles à la participation des femmes au marché du travail et le vieillissement de la population ; (c) une prise de décision et des politiques fondées sur des données probantes renforcées, afin d'augmenter le financement national et d'élargir la couverture d'assurance pour les services de contraception et les services de traitement du cancer du col de l'utérus et du sein ; (d) le renforcement de la capacité des ministères concernés à introduire des solutions numériques fondées sur des données probantes pour accroître l'utilisation et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre (intelligence artificielle (IA) dans le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, la communication automatisée pour les soins de santé préventifs, et les systèmes d'auto-orientation pour la violence fondée sur le genre basés sur l'IA, garantissant ainsi l'accessibilité pour les personnes handicapées) ; (e) la disponibilité d'analyses comparant les services actuels de prévention du cancer du sein et du col de l'utérus aux normes européennes afin d'aider les ministères de la Santé à concevoir de nouveaux programmes de prévention fondés sur des données probantes et à réviser les réglementations sanitaires ; (f) le renforcement de la prise de décision et des politiques fondées sur des données probantes afin d'accroître le financement national des services d'intervention relatifs à la violence fondée sur le genre et des stratégies de développement de la jeunesse.

**B. Produit 2 : renforcement de la capacité des systèmes de santé infranationaux, des institutions et des communautés à fournir une prévention et une intervention de haute qualité, non discriminatoires et intégrées en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre, avec un accès accru des femmes, des adolescents, des adolescentes, des jeunes et des personnes handicapées.**

23. Ce produit contribue aux réalisations 1 et 3 du Plan stratégique de l'UNFPA et à la réalisation 2 (développement du capital humain) de l'UNSDCF en améliorant l'accès à un ensemble élargi de services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre au niveau communautaire, en mettant l'accent sur les communautés les plus laissées de côté. Au sein du système de santé, le renforcement des capacités et la normalisation des lignes directrices permettront d'offrir une plus large gamme de services de meilleure qualité, avec un accent particulier sur l'intégration de services relatifs à la violence fondée sur le genre dans le système de santé, l'introduction de services de prévention du cancer du col de l'utérus et du sein, et le renforcement des systèmes d'orientation afin de garantir un soutien et un traitement continus. Au-delà du système de santé, les capacités des organisations communautaires seront renforcées pour fournir des soins et des services de soutien aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre.

24. Cet objectif sera atteint grâce à l'assistance technique, au plaidoyer et au développement des capacités en vue : (a) de l'élaboration de lignes directrices et de modes opératoires normalisés pour intégrer pleinement, en partenariat avec les ministères des services de santé et de prévention du cancer du sein et du col de l'utérus dans les systèmes de santé des entités et des cantons, y compris les systèmes d'orientation pour garantir l'accès à l'aide et au traitement. Cela comprendra des normes de conception des équipements et des services pour assurer l'accessibilité aux femmes handicapées ; (b) du renforcement de la capacité des ministères concernés à introduire des solutions numériques fondées sur des données probantes pour accroître l'utilisation et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre (communication automatisée pour les soins de santé préventifs, et systèmes d'auto-orientation relatifs à la violence fondée sur le genre basés sur l'IA, assurant l'accessibilité aux personnes handicapées) ; (c) du renforcement des programmes d'études du personnel de santé et des programmes de développement professionnel continu qui comprennent des compétences et des connaissances sur les services de prévention et d'intervention relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre, y compris des modules sur les soins tenant compte des questions de genre et de handicap ; (d) du renforcement de la capacité des institutions des entités et des cantons, des OSC et des associations à fournir et à contrôler des services normalisés et inclusifs au niveau communautaire pour les personnes survivantes de la violence fondée sur le genre et de la CRSV ; (e) de la disponibilité accrue d'un programme de formation sur un mode de vie sain pour le personnel enseignant grâce au développement de formations en ligne basées sur des lignes directrices au niveau des entités ; (f) du renforcement des capacités des services d'éducation à introduire des cours de cohésion sociale/consolidation de la paix dans leur programme d'études local.

**C. Produit 3 : renforcement des capacités des organisations de la société civile, des autorités nationales, du secteur privé et des individus à lutter contre les normes sociales et de genre néfastes, à faire progresser l'égalité des genres, les droits reproductifs et la cohésion sociale et à contribuer au renforcement de la résilience démographique.**

25. Ce produit contribuera à la réalisation 3 du Plan stratégique de l'UNFPA ainsi qu'aux réalisations 1 (croissance verte inclusive et emplois décents) et 3 (institutions responsables et cohésion sociale) de l'UNSDCF en améliorant la capacité des femmes marginalisées, y compris les femmes roms et celles au chômage de longue durée, les personnes survivantes de la violence fondée sur le genre et de la CRSV, ainsi que celle des jeunes à défendre leurs droits humains (y compris l'accès aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, à la violence fondée sur le genre et à l'emploi) et à s'impliquer dans des réseaux et dans la création de coalitions, afin d'accroître la cohésion sociale en tant qu'approche fondée sur les interactions. Les organisations

et les entreprises bénéficieront d'un soutien pour mettre en place des politiques favorables à la famille et tenant compte des questions de genre, et les enseignements tirés seront utilisés pour plaider en faveur d'une révision du droit du travail.

26. Cet objectif sera atteint grâce au plaidoyer, au développement des capacités, à la coordination et à la convocation des partenaires pour : (a) renforcer la capacité des organisations communautaires, y compris des organisations représentatives dirigées par des femmes, à mener des initiatives visant à remettre en question les normes de genre néfastes et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité de genre ; (b) renforcer la capacité des organisations et des acteurs communautaires à lutter contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie en plaidant pour la mise en œuvre de lois au niveau local et des entités, en remettant en question les normes qui perpétuent la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, et en apportant un soutien aux personnes survivantes ; (c) développer un réseau d'entreprises des secteurs privé et public qui adoptent des politiques familiales tenant compte des questions de genre, afin de permettre au personnel, en particulier aux femmes, de concilier vie professionnelle et vie familiale en promouvant une redistribution plus équitable du travail de soins non rémunéré entre les hommes et les femmes, de manière à ne pas avoir à choisir entre l'emploi et la famille ; (e) renforcer le réseau de parties prenantes non traditionnelles (personnes exerçant une autorité religieuse, artistes, athlètes et responsables d'entreprise) afin d'amplifier la portée des campagnes infranationales visant à remettre en question les normes de genre, à prévenir toutes les formes de violence et de discours haineux et à renforcer la cohésion sociale ; (f) renforcer la capacité des plateformes dirigées par des jeunes à impliquer les jeunes dans des activités efficaces et durables de consolidation de la paix et de cohésion sociale.

### III. Gestion du programme et des risques

27. Le nouveau programme de pays sera mis en œuvre en étroite coordination avec le ministère des Affaires civiles, le ministère des Droits humains et des Réfugiés, le ministère de la Sécurité et l'Agence des statistiques au niveau de l'État, avec les ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Protection sociale et du Travail, ainsi qu'avec les instituts de statistiques et de santé publique au niveau des entités, et avec d'autres autorités compétentes au niveau des cantons, des districts et des gouvernements locaux. Ces partenariats seront mis à profit en vue : (a) de générer, d'analyser et de diffuser des données essentielles pour un développement durable ; (b) de renforcer le cadre législatif/politique pour atteindre les réalisations du programme ; et (c) d'élaborer des solutions innovantes et rentables qui soutiennent les capacités des prestataires de services et la fourniture de services de haute qualité. Des éléments du programme seront mis en œuvre par l'intermédiaire d'organisations de la société civile (en particulier celles qui s'attachent à remédier aux vulnérabilités des personnes laissées de côté), d'universités (pour la production de données probantes) et de partenaires médiatiques afin de faire évoluer les normes sociales. La coopération avec le secteur des entreprises sera essentielle pour créer une couverture nationale de lieux de travail favorables à la famille et assurer la durabilité des initiatives de développement. L'UNFPA continuera à participer aux plateformes de coordination des Nations Unies à l'échelle nationale, notamment aux groupes de travail interinstitutions et à l'élaboration de programmes conjoints. L'UNFPA participera à la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui des Nations Unies et de l'approche harmonisée relative aux transferts de fonds, le cas échéant.

28. Le bureau de pays dispose de l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre du programme. Toutefois, au sein de l'équipe existante, les capacités en matière de communication stratégique, de gestion axée sur les résultats et de gestion des projets et des données seront renforcées afin d'améliorer la gestion intégrée du programme et d'en accroître l'efficacité et l'impact. Les compétences nécessaires pour remplir le rôle normatif de l'UNFPA seront renforcées. Les bureaux de l'UNFPA au sein du groupe des Balkans occidentaux identifieront les possibilités de cofinancement des ressources humaines afin d'accroître l'efficacité et l'accessibilité financière d'une expertise technique de haut niveau. Tout besoin supplémentaire en ressources humaines sera financé par d'autres ressources. Un soutien supplémentaire sera demandé au siège de l'UNFPA, au bureau régional et à d'autres bureaux de pays, selon les besoins. Le soutien externe, notamment en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées, la numérisation, l'intelligence artificielle et la production de données probantes, sera assuré par

des personnes consultantes spécialisées, des centres d'excellence, des partenaires techniques du secteur privé et des bénévoles, selon les besoins.

29. L'UNFPA continuera d'exploiter les partenariats et les ressources avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les partenaires de développement traditionnels et les autres organismes des Nations Unies, afin d'assurer l'élargissement et la durabilité du programme. Il diversifiera ses partenariats et ses efforts de mobilisation des ressources pour amplifier son impact en (a) engageant des partenaires de développement émergents ; (b) élargissant ses partenariats avec le secteur privé pour bénéficier d'une expertise en matière de numérisation et d'IA et des possibilités accrues de financement et de courtage pour les partenariats public-privé ; (c) adoptant un plaidoyer fondé sur des données probantes pour influencer le financement du secteur public ; (d) alignant les initiatives sur le programme de réforme de la Bosnie-Herzégovine et les futurs plans de croissance pour débloquer le financement de l'UE ; et (e) développant des initiatives régionales à travers les bureaux de pays de l'UNFPA dans les Balkans occidentaux, en tirant parti des expériences communes et en offrant des possibilités de coopération de pays à pays et triangulaire.

30. Les risques pour le programme comprennent : (a) des ressources humaines et financières institutionnelles limitées et une perception élevée de la corruption ; (b) une aide publique au développement en baisse et des finances publiques réduites en raison du déclin de la population active et de la faible productivité ; (c) des catastrophes naturelles ; (d) des normes sociales qui sapent l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles, les droits reproductifs et la cohésion sociale, avec un recul coordonné croissant ; (e) un manque de données, d'analyses et de recherches de haute qualité et ventilées sur la population et d'autres aspects du développement.

31. Pour atténuer ces risques, l'UNFPA : (a) élaborera une stratégie d'évaluation et d'atténuation des risques opérationnels et programmatiques, qui sera réexaminée chaque année ; (b) coordonnera avec d'autres organismes des Nations Unies des processus communs de gestion des risques et d'assurance, tels que la gestion globale des risques, l'approche harmonisée relative aux transferts de fonds, les audits de programmes conjoints et le suivi des partenaires d'exécution ; (c) procédera régulièrement à une analyse sociopolitique ; (d) diversifiera les sources de financement et les partenariats pour compléter les ressources ordinaires ; et (e) veillera à ce que les stratégies de préparation intègrent de manière adéquate la santé sexuelle et reproductive et la violence fondée sur le genre.

32. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions de l'UNFPA aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations de l'UNFPA, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

33. L'UNFPA et les gouvernements au niveau de l'État et des entités, par l'intermédiaire du ministère des Affaires civiles, gèreront et suivront le programme de pays, conformément aux politiques et procédures de l'UNFPA, à la gestion axée sur les résultats et aux cadres de responsabilité. Des mécanismes de coordination convenus d'un commun accord avec toutes les parties prenantes seront utilisés pour suivre les progrès accomplis et procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant, afin d'améliorer l'efficacité du programme et des projets individuels.

34. L'UNFPA participera à la planification, à la programmation, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports conjoints de l'UNSDCF en participant activement aux groupes de résultats des Nations Unies et à d'autres groupes clés et intégrera le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats du programme de pays, à l'aide de la plateforme UN-Info. L'UNFPA élaborera des plans de travail annuels à partir du programme de pays et des engagements pris dans le cadre des projets non financés par les ressources de base, avec un mécanisme d'examen régulier permettant d'informer et d'adapter la mise en œuvre.

35. L'UNFPA utilisera les plateformes de suivi et d'évaluation internes existantes pour suivre les progrès et rendre compte des indicateurs et des étapes fixés sur une base annuelle. Le cas échéant, des mécanismes de suivi seront utilisés pour permettre à l'UNFPA de ventiler les résultats par âge, genre et handicap. Un plan de suivi et d'évaluation sera élaboré à cette fin et aligné sur le prochain plan stratégique de l'UNFPA (pour 2026-2029) et sur les plans de suivi et d'évaluation de l'UNSDCF. Étant donné la cohérence des conclusions des évaluations du précédent programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (2021-2025) et des évaluations des deux derniers programmes de pays (2010-2014, 2015-2020), et compte tenu du fait qu'il n'y aura aucun changement majeur dans le contexte national, le bureau de pays prévoit de renoncer à une évaluation spécifique du programme de pays pour le cycle 2026-2030. Les efforts d'évaluation se concentreront sur les programmes conjoints et les évaluations de l'UNSDCF, visant à fournir des preuves cohérentes que l'adaptation aux changements démographiques et aux grandes tendances a accéléré les progrès, et sur l'utilisation de diverses données probantes d'évaluation pour apprécier l'efficacité d'un programme, afin d'obtenir des informations fondées sur des données pour l'apprentissage, l'adaptation, la prise de décision opportune et les améliorations.

36. L'UNFPA coopérera avec ses partenaires d'exécution pour assurer un suivi régulier de leur travail sur le terrain et de leur contribution aux objectifs globaux du programme de pays, ainsi que pour appliquer une méthodologie d'approche harmonisée relative aux transferts de fonds pour la gestion et le suivi des transferts de fonds aux partenaires d'exécution.

37. L'UNFPA participera activement à la collecte et à la communication des données, soit en renforçant les capacités des bureaux de statistique et des instituts de santé publique en matière de collecte de données, soit en coopérant avec les universités pour l'analyse des données, la recherche et l'établissement de rapport. L'UNFPA veillera à ce que toutes les données, tous les résultats et toutes les lacunes identifiées soient communiqués aux différents mécanismes de communication de l'information, tels que l'Examen périodique universel, les mécanismes de communication de l'information des organes conventionnels des Nations Unies et l'Examen national volontaire.

**CADRE DE RÉSULTATS ET D’ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE (2026-2030)**

<p><b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> parvenir à un pays prospère, économiquement et institutionnellement développé, socialement équitable, offrant des chances égales à tous ses citoyens et citoyennes, doté d’une infrastructure développée, d’une société fondée sur des connaissances, où les ressources naturelles et autres sont utilisées efficacement, où l’environnement est protégé et où l’on prend soin d’une riche diversité.</p>				
<p><b>RÉALISATION DE L’UNSDCF :</b> 1. D’ici 2030, les institutions publiques et le secteur privé catalyseront une croissance verte durable, résiliente aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, en promouvant l’équité sociale et les emplois décents. 2. D’ici 2030, les personnes, en particulier les personnes risquant d’être laissées de côté et les personnes handicapées, bénéficieront d’une éducation de meilleure qualité et inclusive, de possibilités d’apprentissage tout au long de la vie et de systèmes de santé et de protection sociale renforcés et tenant compte des questions de genre.</p>				
<p><b>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L’UNFPA :</b> D’ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée ; d’ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l’UNSDCF	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d’activité, par sexe et âge (15-64 ans) Niveau de référence : Total : 59,8 % ; hommes : 72,3 % ; femmes : 47 % (2023) ; niveau cible : Total : 63 % ; hommes : 75,5 % ; femmes : 50 % (2030)</li> <li>Couverture des services de santé essentiels Niveau de référence : 66 % (2021) ; niveau cible : 75 % (2030)</li> <li>Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques et sexuelles de la part d’un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par type de violence et par âge Niveau de référence : 38 % (2019) ; niveau cible : 30 % (2030)</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> renforcement de la formulation et de la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes nationaux fondés sur des données probantes afin de renforcer la résilience démographique et d’améliorer l’accès à une santé sexuelle et reproductive de qualité et aux droits connexes, à la prévention et à l’intervention relatives à la violence fondée sur le genre et à l’égalité des genres, en particulier pour les personnes les plus laissées de côté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de lois, de politiques et de stratégies nationales fondées sur des données probantes, élaborées ou révisées pour soutenir un accès accru à une santé sexuelle et reproductive complète, à la prévention et à l’intervention concernant la violence fondée sur le genre, et au développement du capital humain, en particulier pour les groupes marginalisés, et pour renforcer la résilience démographique Niveau de référence : 10 (2025) ; niveau cible : 18 (2030)</li> <li>Nombre de politiques, de réglementations et de décisions documentées relatives aux services de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre et aux initiatives d’autonomisation des femmes et des jeunes bénéficiant d’un financement gouvernemental engagé ou accru Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 6 (2030)</li> <li>Nombre d’enquêtes et d’analyses approfondies soutenues par l’UNFPA produites pour informer la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des engagements liés à la population, à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, à la prévention de la violence fondée sur le genre et à l’égalité des genres qui contribuent à la résilience démographique Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 6 (2030)</li> </ul>	<p>Ministères de la Santé, de l’Éducation, du Travail et de la Protection sociale ; bureaux de statistiques ; associations d’employeurs et d’employeuses ; parlementaires ; bureaux des médiateurs/médiatrices des droits humains ; gouvernements locaux ; instituts de santé publique ; associations professionnelles médicales ; universités ; secteur privé ; OMS ; ONU-Femmes ; UNICEF ; PNUD ; partenaires de développement ; organisations de la société civile</p>	<p>4,99 millions de dollars (1,39 million provenant de ressources ordinaires et 3,6 millions issus d’autres ressources)</p>

<b>RÉALISATION DE L'UNSDCF</b> : 2 D'ici 2030, les individus, en particulier les personnes risquant d'être laissées de côté et les personnes handicapées, bénéficieront d'une éducation de meilleure qualité et inclusive, de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et de systèmes de santé et de protection sociale renforcés et tenant compte des questions de genre.				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA</b> : D'ici 2025, la réduction des décès maternels évitables se sera accélérée ; d'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de femmes et de filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques et sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par type de violence et par âge <i>Niveau de référence</i> : 38 % (2019) ; <i>Niveau cible</i> : 30 % (2030)</li> <li>Couverture des services de santé essentiels <i>Niveau de référence</i> : 66 (2021) ; <i>niveau cible</i> : 75 (2030)</li> <li>Taux de vaccination contre le VPH <i>Niveau de référence</i> : (Fédération de Bosnie-Herzégovine 3,0 % ; Republika Srpska 4,2 % ; district de Brcko 0,2 % (2024) ; <i>Niveau cible</i> : (Fédération de Bosnie-Herzégovine 30% ; Republika Srpska 30% ; district de Brcko 30 % (2030))</li> </ul>	<p><b>Produit 2</b> : renforcement de la capacité des systèmes de santé infranationaux, des institutions et des communautés à fournir une prévention et une intervention intégrées, non discriminatoires et de haute qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre, avec un accès accru des femmes, des adolescents, des adolescentes, des jeunes et des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'entités et de gouvernements cantonaux ayant lancé des programmes de prévention du cancer du col de l'utérus et du sein <i>Niveau de référence</i> : 0 % (2025) ; <i>niveau cible</i> : 50 % (2030)</li> <li>Nombre de solutions innovantes et numérisées pour la prestation de services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et à la violence fondée sur le genre qui sont institutionnalisées <i>Niveau de référence</i> : 0 (2025) ; <i>niveau cible</i> : 3 (2030)</li> <li>Nombre d'établissements d'enseignement qui ont révisé les programmes d'études sur les modes de vie sains, conformément aux lignes directrices techniques internationales, et les programmes d'études liés à la cohésion sociale, conformément au manuel de formation par les pairs pour la consolidation de la paix chez les jeunes des Balkans occidentaux <i>Niveau de référence</i> : 2 (2025) ; <i>niveau cible</i> : 6 (2030)</li> <li>Nombre d'établissements médicaux disposant de modes opératoires normalisés pour la prévention et l'intervention globales certifiées et normalisées en matière de santé sexuelle et reproductive et de violence fondée sur le genre, en particulier pour les groupes marginalisés <i>Niveau de référence</i> : 0 (2025) ; <i>niveau cible</i> : 30 (2030)</li> </ul>	<p>Ministères de la Santé, du Travail et de la Protection sociale ; centres pour l'égalité des genres ; parlementaires ; bureaux des médiateurs/médiatrices pour les droits humains ; gouvernements locaux ; instituts de santé publique ; universités ; secteur privé ; OMS ; ONU-Femmes ; partenaires de développement ; organisations de la société civile.</p>	<p>8,95 millions de dollars (1,25 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 7,7 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p>
<b>RÉALISATION DE L'UNSDCF</b> : 1 D'ici 2030, les institutions publiques et le secteur privé catalyseront une croissance verte durable, résiliente aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, favorisant l'équité sociale et les emplois décents. 3 : d'ici 2030, les individus contribueront à des institutions plus efficaces et plus responsables et en bénéficieront, ce qui favorisera l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes, la paix et la cohésion sociale.				

<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNFPA : D'ici 2025, la réduction de la violence fondée sur le genre et des pratiques préjudiciables se sera accélérée.</b>				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles de l'UNSDCF</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'activité, par sexe et âge (15-64 ans) Niveau de référence : Total : 59,8 % ; hommes : 72,3 % ; femmes : 47 % (2023) ; Niveau cible : Total : 63 % ; hommes : 75,5 % ; femmes : 50 % (2030)</li> <li>• Proportion de personnes qui expriment un niveau général de confiance dans la société Niveau de référence total : 23 % ; hommes : 27 % ; femmes : 19 % (2019) ; Niveau cible : Total : 25 % ; hommes : 29 % ; femmes : 21 % (2030)</li> </ul>	<p><u>Produit 3 :</u> renforcement des capacités des organisations de la société civile, des autorités nationales, du secteur privé et des individus à lutter contre les normes sociales et de genre néfastes, à faire progresser l'égalité des genres, les droits reproductifs et la cohésion sociale, et à contribuer au renforcement de la résilience démographique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plateformes dirigées par des femmes et des jeunes pour promouvoir la collaboration multipartite et la cohésion sociale, et remettre en question les normes sociales et de genre discriminatoires Niveau de référence : 0 (2025) ; niveau cible : 6 (2030)</li> <li>• Nombre d'entreprises privées ou publiques ayant mis en place des politiques et des programmes familiaux tenant compte des questions de genre. Niveau de référence : 6 (2025) ; niveau cible : 13 (2030)</li> <li>• Nombre d'associations de femmes qui appliquent des connaissances et des compétences avancées pour autonomiser les femmes marginalisées, remettre en question les normes sociales et de genre discriminatoires et contribuer au renforcement de la résilience démographique Niveau de référence : 2 (2025) ; niveau cible : 6 (2030)</li> </ul>	<p>Villes et municipalités partenaires, organisations professionnelles, OSC dirigées par des jeunes, y compris des conseils de jeunesse, OSC dirigées par des femmes, y compris des refuges pour les femmes, réseaux de mentorat et de leadership pour les femmes, secteur privé ;</p>	<p>2,35 millions de dollars (1,25 million de dollars provenant des ressources ordinaires et 1,1 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>